

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 533 896

②1 N° d'enregistrement national :

82 16523

⑤1 Int Cl³ : B 65 D 85/38; A 45 C 11/24; B 65 D 33/00,
37/00; G 11 B 23/06 // A 45 C 11/24.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 1^{er} octobre 1982.

③0 Priorité

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 14 du 6 avril 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SENI Albert.* — FR.

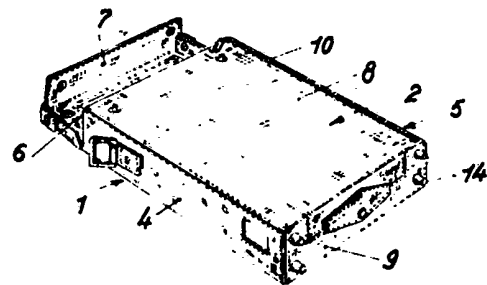
⑦2 Inventeur(s) : Albert Seni.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Roger Vander-Heym.

⑤4 Housse pour objet prismatique.

⑤7 Housse pour objet prismatique réalisée par l'assemblage
de deux pièces 1-2, découpées, dont l'une comporte une
grande face 3, deux côtés 4-5 et le volet de fermeture 6 avec
son rabat 7, tandis que l'autre constitue la seconde grande
face 8 et le fond 9; la grande face 3 et les côtés 4-5
présentent à une de leurs extrémités des pattes 11-12-13 sur
lesquelles, après leur pliage et celui desdits côtés, on fixe le
fond 9 à l'aide de rivets 14; l'assemblage initial des deux
pièces 1 et 2 s'effectue à l'aide d'une fermeture à glissière 10
s'étendant le long du bord du côté correspondant.



FR 2 533 896 - A1

D

La présente invention est relative à une housse pour objet prismatique tel que, notamment, un magnétoscope.

Une housse pour magnétoscope se présente, généralement, sous la forme d'un boîtier prismatique dont une grande face
5 peut être ouverte pour faciliter l'introduction de l'appareil et dont une petite face forme un volet articulé comportant un rabat d'agrafage sur l'une des grandes faces.

De telles housses sont actuellement très coûteuses car elles nécessitent l'utilisation d'une main-d'oeuvre hautement
10 qualifiée en raison, notamment, du grand nombre de coutures à réaliser pour assembler des faces disposées perpendiculairement les unes aux autres.

La présente invention est remarquable en ce que la housse est réalisée par l'assemblage de deux pièces découpées dont
15 l'une comporte une grande face, deux côtés et le volet de fermeture avec son rabat tandis que l'autre constitue la seconde grande face et le fond, les extrémités de la grande face et des côtés de la pièce comportant le volet de fermeture présentant des languettes sur lesquelles, après pliage, la partie de
20 l'autre pièce constituant le fond est fixée à l'aide de rivets.

L'assemblage de la grande face de la seconde pièce aux deux côtés de la première pièce peut être effectué par deux fermetures à glissière ou par une piqûre et par une fermeture à glissière.

25 L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés à titre d'exemple indicatif seulement, sur lesquels:

La figure 1 est une vue en perspective montrant à plat les deux pièces principales constituant la housse;

30 La figure 2 est une vue en perspective montrant l'assemblage des deux pièces ci-dessus à l'aide d'une fermeture à glissière ;

La figure 3 est une vue en perspective montrant l'assemblage du fond à l'aide de rivets;

35 La figure 4 est une vue en perspective montrant une housse réalisée conformément à l'invention ;

La figure 5 est une vue analogue à celle 4 montrant une variante de réalisation.

En se reportant aux dessins, on voit que la housse est réa-
40 lisée par l'assemblage de deux pièces découpées désignées sous

les références 1 et 2.

La pièce 1 constitue une grande face 3, les deux côtés 4 et 5 et le volet de fermeture 6 pourvu de son rabat 7, tandis que la pièce 2 constitue l'autre grande face 8 et comporte le fond 9.

Selon un mode de réalisation, on assemble le côté 5 et la face 8 à l'aide d'une fermeture à glissière 10 fixée à l'aide de deux ouvertures à plat usuelles qui ne nécessitent donc pas une main-d'oeuvre qualifiée ni un appareillage spécial.

10 Les extrémités de la pièce 1 opposées au volet 7 présentent des pattes 11-12-13 sur lesquelles, après pliage à angle droit de ces dernières et des côtés 4 et 5, on assemble le fond 9 à l'aide de rivets 14.

Il y a lieu de noter que cette opération, qui réalise un 15 assemblage très robuste, ne nécessite pas non plus l'emploi d'une main-d'oeuvre qualifiée.

Enfin, le bord 15 de la face 8 de la pièce 2 est plié à angle droit et fixé à l'aide d'une couture contre celui 16 du côté 4 de la pièce 1.

20 On voit que, selon le procédé de l'invention, l'assemblage de la housse ne nécessite que la réalisation d'une seule couture délicate à effectuer.

Selon une variante (non représentée) moins avantageuse puisqu'elle nécessite en plus une couture à plat, la fermeture 25 à glissière est disposée au milieu de la face 8.

Selon une seconde variante permettant d'ouvrir la face 8 selon deux côtés, on utilise une fermeture à glissière 19 s'étendant parallèlement à deux côtés adjacents de ladite face comme montré sur la figure 5.

30 Naturellement, durant le découpage des pièces 1 et 2 on réalise aussi celui des différentes ouvertures que doit comporter la housse.

Il faut noter aussi que des moyens sont prévus pour maintenir le rabat 7 perpendiculairement au volet de fermeture 6; 35 à cet effet, le volet 6 présente deux rabats latéraux 17 sur lesquels s'agrafent des pattes latérales 18 du rabat 7.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas au mode de réalisation décrit et représenté mais s'étend, au contraire, à toutes variantes de formes et dimensions.

REVENDEICATIONS

1-Housse pour objet prismatique, caractérisée en ce qu'elle est réalisée par l'assemblage de deux pièces (1-2), découpées, dont l'une comporte une grande face (3), deux côtés (4-5) et le volet de fermeture (6) avec son rabat (7), tandis que l'autre constitue la seconde grande face (8) et le fond (9).

2-Housse selon la revendication 1, caractérisée en ce que la grande face (3) et les côtés (4-5) présentent à une de leurs extrémités des pattes (11-12-13) sur lesquelles, après leur pliage et celui desdits côtés, on fixe le fond (9) à l'aide de rivets (14).

3-housse selon la revendication 2, caractérisée en ce que selon un mode de réalisation l'assemblage initial des deux pièces (1 et 2) s'effectue à l'aide d'une fermeture à glissière (10) s'étendant le long du bord du côté correspondant.

4-Housse selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que l'ouverture d'une grande face (celle 8) est réalisée à l'aide d'une fermeture à glissière (19) s'étendant parallèlement selon deux côtés adjacents de ladite face.

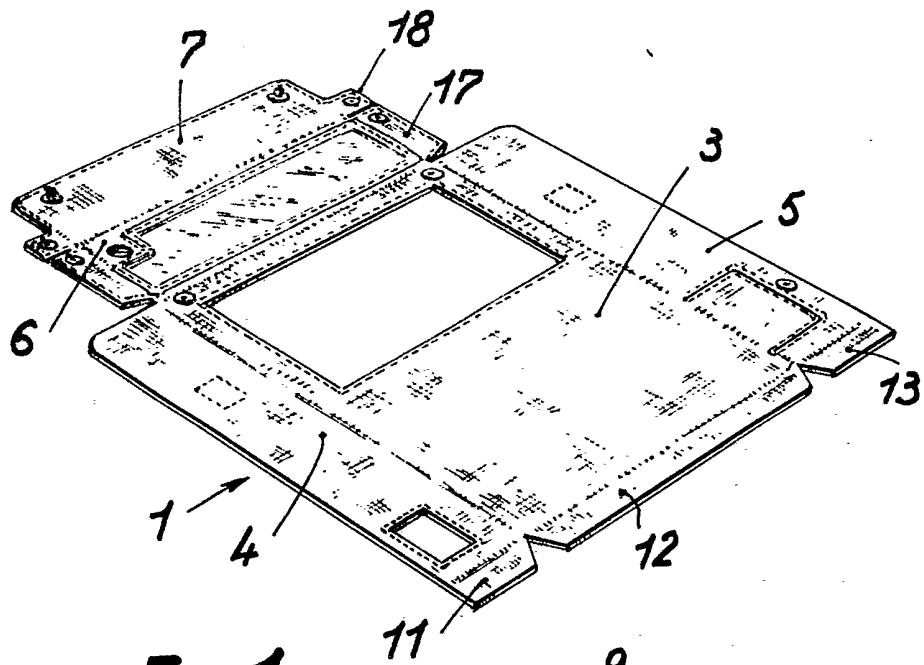


Fig. 1

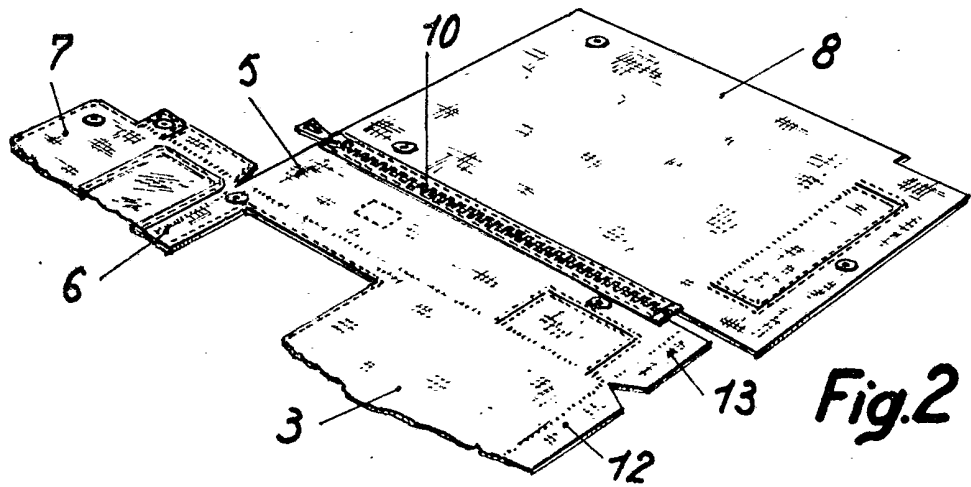
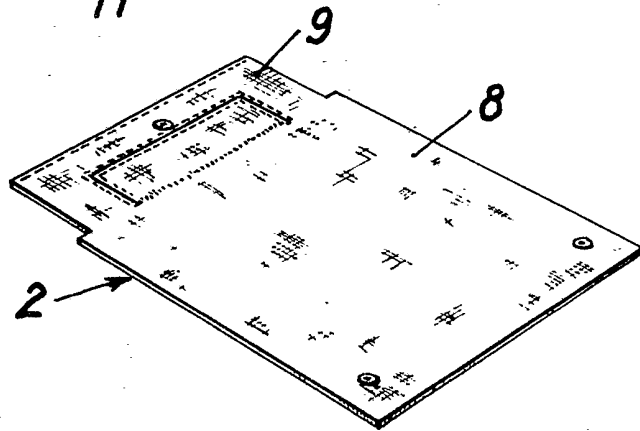


Fig. 2

